

L'IMPORTANCE DE LA TRADUCTION DES ŒUVRES SCIENTIFIQUES ROUMAINES EN FRANÇAIS ET EN ITALIEN

Prof. univ. dr. Louis BEGIONI

Università di Roma « Tor Vergata »

E-mail: louis.begioni@gmail.com

La traduction des œuvres littéraires roumaines et, plus largement, celles appartenant au domaine culturel et artistique, est une évidence. Elle constitue, pour une langue peu diffusée comme le roumain, l'un des vecteurs essentiels de la diffusion de la culture roumaine à l'étranger. Pour les domaines scientifiques, techniques et des professions, la traduction directe des ouvrages du roumain vers les autres langues nous semble tout aussi justifiée. En effet, dans les processus de mondialisation de nos sociétés, la circulation et la valorisation des recherches et des productions dans ces domaines devient une nécessité.

Le monde scientifique, technique et professionnel n'est pas réductible à des objets, des concepts et des termes – principes qui sont à la base de la terminologie moderne –, il est également ancré dans un contexte culturel et historique propre qui le différencie d'une culture à l'autre et qui en détermine donc les spécificités.

Une tendance existe à privilégier la traduction seulement en anglais, ce qui suppose que le lecteur étranger non anglophone possède des compétences linguistiques et culturelles approfondies dans les domaines de référence des ouvrages spécialisés. Bien que l'anglais soit la première langue étrangère enseignée au monde, sa maîtrise par des locuteurs étrangers est très variable et ce, en fonction du contexte linguistique et culturel. Ainsi dans plusieurs pays européens, en particulier en Italie, les universités tendent à favoriser, dans le cadre de cursus universitaires de plus en plus nombreux, des cours de spécialité directement en langue anglaise avec des enseignants très compétents dans leurs disciplines mais possédant des niveaux de langue très disparates. Il en résulte souvent une réduction, voire une simplification et/ou déformation, des contenus qui finissent par desservir l'enseignement disciplinaire lui-même. Le plus souvent ces choix ne sont pas purement linguistiques en amont mais résultent de financements supplémentaires si les cours sont dispensés en anglais sous prétexte d'une internationalisation des formations universitaires. Il arrive même que dans certains cas l'enseignant soit obligé de repasser à la langue maternelle pour garantir le niveau scientifique des cours dispensés.

Pour la diffusion des ouvrages scientifiques, techniques et du monde professionnel, on peut observer trois grandes lignes d'évolution :

- la traduction univoque en langue anglaise,
- la traduction dans une autre langue étrangère via l'anglais, communément appelée « traduction intermédiaire »,
- l'utilisation généralisée de l'anglais comme *lingua franca*.

1. La traduction directe en langue anglaise

Ce type de traduction « univoque » permet une diffusion plus facile et plus accessible dans la mesure où la langue d'arrivée est unique, mais il peut aussi être la source de nombreux malentendus voire de graves incompréhensions.

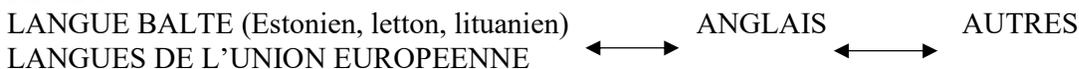
La première question à envisager est celle de « Qui traduit ? ». En effet, le ou les traducteurs s'il s'agit d'un cabinet doit non seulement maîtriser parfaitement les langues de départ et d'arrivée mais aussi posséder des compétences spécifiques liées au contexte du texte à traduire. Bien souvent une révision par des spécialistes des secteurs concernés est nécessaire pour que des contresens, surtout au niveau conceptuel, ne se produisent pas. Il faut également que le destinataire du texte spécialisé ait des compétences linguistiques et contextuelles approfondies en anglais. Est-ce toujours le cas ? Si l'on prend l'exemple des professeurs d'université, leurs compétences linguistiques en anglais dépassent rarement le niveau B2, niveau à mon avis insuffisant pour accéder à des ouvrages appartenant au domaine de la recherche scientifique.

Toutes ces réflexions nous conduisent à penser que la traduction d'ouvrages scientifiques, techniques ou professionnels en anglais à destination d'un public non anglophone est très problématique, sans compter toutes les incompréhensions et les déformations, surtout au niveau conceptuel.

2. Les conséquences de la traduction intermédiaire

La traduction intermédiaire consiste à utiliser la traduction d'une langue peu diffusée à être d'abord traduite vers l'anglais, puis de l'anglais vers une troisième langue cible. Cette pratique est en train de se généraliser en particulier dans les organisations internationales afin de réduire les coûts des services de traduction et donc de réaliser des économies substantielles. C'est le cas de l'Union Européenne qui a fait ce choix pour les langues des derniers pays ayant adhéré à l'Union comme c'est le cas les pays baltes.

Ainsi pour les langues baltes, on a un système de traduction qui fonctionne de la manière suivante :



Dans ce type de configuration traductive, les risques de déformations tant conceptuelles que formelles peuvent être importantes et pourraient même dans certains cas aboutir à des contresens.

3. Les dangers de l'utilisation généralisée de l'anglais

L'utilisation généralisée de l'anglais dans les domaines scientifiques, techniques et professionnels conduit fréquemment à des comportements linguistiques mais aussi culturels qui peuvent être sources de malentendus et d'incompréhension tant au niveau conceptuel que sémantique. Ceux-ci représentent un danger important pour la « vision du monde » dans laquelle s'insère en particulier la recherche scientifique. Celle-ci doit fondamentalement s'appuyer sur un modèle historique et culturel propre et non pas dépendre d'une autre culture dont elle ne partage pas forcément toutes les caractéristiques et les invariants. Ainsi la généralisation de la langue anglaise comme « lingua franca » dans les domaines scientifique, technique et professionnel utilisée de manière généralisée et directe – c'est-à-dire sans même plus passer par la langue maternelle peut avoir des conséquences néfastes sur les contenus de la recherche eux-mêmes et peuvent aboutir à une déformation de ces contenus. Ces déformations peuvent concerner les domaines conceptuels mais également les caractéristiques culturelles et le contexte de l'approche scientifique elle-même. Ainsi, les laboratoires des différents pays de l'Union Européenne ne sont pas conçus comme ceux des Etats-Unis et leur mode de fonctionnement diffère très souvent. Par exemple, en Europe, les financements de la recherche sont, au départ, publics et ne sont donc pas soumis à des critères de

rendement économique alors qu'aux Etats-Unis ces financements sont majoritairement privés et directement liés à l'idée de rentabilité et de profit.

Afin d'explicitier notre propos, nous pouvons donner un exemple dans le domaine économique en français et en italien : le mot anglais *marketing* largement utilisé tant dans la langue courante que dans la langue de l'économie peut être traduit en français par « mercatique », « marchéage » et « étude de marché » avec des nuances conceptuelles adaptées à chaque contexte d'utilisation.

Ainsi en français, pour le terme « marchéage », on peut trouver sur le site www.larousse.fr, la définition suivante : « Ensemble des techniques et des actions grâce auxquelles une entreprise développe méthodiquement la vente de ses produits et de ses services, en adaptant, le cas échéant, sa production aux besoins du consommateur ».

Pour celui de « mercatique », nous pouvons donner les premières fiches terminologiques présentes sur le site officiel de l'Académie française relatif au « Vocabulaire de l'économie et des finances »

https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/economie_finances_2012.pdf

mercatique, n.f.

◆ Domaine : Économie et gestion d'entreprise. ◆ Définition : Ensemble des techniques et des actions grâce auxquelles une entreprise développe méthodiquement la vente de ses produits et de ses services, en adaptant, le cas échéant, sa production aux besoins du consommateur. ◆ Équivalent étranger : marketing. ◆ Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000. Source : Journal officiel du 2 mars 2010.

mercatique après-vente

◆ Abréviation : MAV. ◆ Domaine : Économie et gestion d'entreprise. ◆ Définition : Force d'après-vente spécialisée dans la collecte d'informations sur les inadaptations du produit aux besoins. ◆ Équivalent étranger : reporting. Source : Journal officiel du 22 septembre 2000. mercatique associée
◆ Domaine : Économie et gestion d'entreprise. ◆ Définition : Association mercatique entre producteurs et distributeurs. ◆ Équivalent étranger : trade marketing. Source : Journal officiel du 22 septembre 2000.

mercatique d'amont

◆ Domaine : Économie et gestion d'entreprise. ◆ Définition : Mercatique appliquée aux approvisionnements. ◆ Équivalent étranger : upstream direct marketing. Source : Journal officiel du 12 mai 2000.

mercatique d'aval

◆ Domaine : Économie et gestion d'entreprise. ◆ Définition : Mercatique appliquée aux débouchés. ◆ Équivalent étranger : customer marketing. Source : Journal officiel du 12 mai 2000

En italien, une seule acception « marketing » c'est-à-dire l'emprunt direct à l'anglais. Ces deux comportements sont le signe de deux positions tout à fait divergentes face à l'hégémonie de la langue et de la culture (au sens large) anglo-américaine.

Ces deux comportements très différents mettent en évidence l'engagement de la France et ce, dans le cadre d'une politique linguistique élaborée au plus haut niveau de l'Etat. Voici quelques éléments qui, d'après nous, caractérisent l'engagement institutionnel de la France dans ce domaine :

- L'article 2 de la constitution française modifié en 1992 précise que « La langue de la République est le français » ce qui implique de fortes restrictions pour en particulier l'utilisation de la langue anglaise.

- La loi Toubon de 1994 tire les conséquences concrètes de l'ajout à l'article 2 de la Constitution, en 1992. Elle désigne la langue française comme langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics, en opérant une distinction. Les personnes morales de droit public et les personnes privées chargées d'une mission de service public devront recourir à une terminologie officielle. Les autres personnes physiques ou morales auront le droit de choisir les termes les mieux appropriés à l'expression de leurs pensées.
- L'une des retombées importantes de la loi Toubon est la création en 1996 de la Commission d'enrichissement de la langue française (appelée commission générale de terminologie et de néologie jusqu'en 2015). Il s'agit d'une assemblée française de personnalités bénévoles au centre d'un dispositif interministériel dont la mission est de favoriser l'enrichissement de la **langue française**, placée sous l'autorité du **Premier ministre**. Sa mission, outre l'enrichissement du vocabulaire spécialisé par la création **terminologique** et la **néologie**, est de favoriser l'utilisation de la langue française, notamment dans les domaines économique, juridique, scientifique et technique, mais aussi de participer au développement de la **francophonie**. Elle est chargée d'approuver, en liaison avec l'**Académie française**, les termes nouveaux proposés par les **groupes d'experts**. La Commission générale veille à mettre en cohérence et à harmoniser les termes, dont elle est responsable de la publication au Journal Officiel de la République Française.

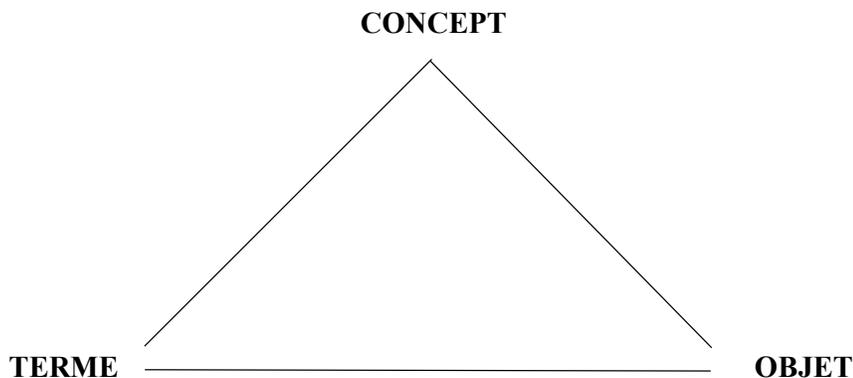
Rien de tout cela en Italie, pays fondamentalement américanophile et ce pour des raisons historiques (émigration, libération de 1945, etc.). On peut émettre également une hypothèse purement linguistique. En effet, l'unité tardive du pays, les fortes variations au niveau des dialectes mais aussi des variétés régionales de l'italien ont pu favoriser une certaine « tolérance » linguistique qui se manifeste de plus en plus aujourd'hui au niveau des emprunts à l'angloaméricain. Cette avalanche d'emprunts caractérise tous les domaines de la langue en particulier la langue courante. On trouvera par exemple les expressions : « gli over 65 » au lieu de « i più di 65 anni » (les plus de 65 ans), « report » au lieu de « relazione » (rapport), etc. En ce sens, on voit que la langue italienne d'aujourd'hui est victime de l'hégémonie linguistique culturelle et scientifique des Etats-Unis. Comme nous l'avons dit précédemment, cela peut avoir de graves conséquences :

- déformation conceptuelle et sémantique,
- processus cognitifs différents d'accès au sens.,
- danger d'altération de l'arrière-plan culturel et scientifique pouvant aller à l'encontre de pratiques de recherches fortement ancrées.

4. La sauvegarde du patrimoine scientifique européen et des spécificités culturelles de la recherche

Dans le contexte que nous venons de décrire et au vu des conséquences néfastes de l'utilisation de l'anglais comme « lingua franca », il convient de favoriser la rédaction des ouvrages et des projets de recherche en langue maternelle. En particulier pour la recherche scientifique roumaine, il faut développer la traduction dans les langues maternelles des chercheurs d'autres pays en favorisant des traductions qui se fondent sur les correspondances conceptuelles et qui tiennent compte du contexte socio-culturel.

Il convient également de développer la terminologie multilingue qui se fonde sur les principes de l'Ecole de Vienne. Son fondateur Eugen Wüster est à l'origine du célèbre triangle de Wüster sur lequel s'appuie la traduction conceptuelle et *a fortiori* toute la terminologie moderne :



Ainsi, en France, la banque de données terminologiques FranceTerme a été mise en place sur le site de la **Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF)** qui est en particulier destinée aux traducteurs spécialisés (voir tout particulièrement au chapitre 3 les fiches terminologiques sur le terme « mercatique »).

Dans le cadre de sa politique en faveur du multilinguisme, l'Union Européenne a favorisé le développement de banques de données multilingues qui sont devenues des instruments incontournables pour les traducteurs spécialisés.

On peut citer par exemple :

- EURAMIS,
- IATE,
- EURODICATOM,
- ainsi que les autres banques de données de l'Union Européenne qui sont répertoriées sur le site <http://www.edigeo.it/Sitoteca/bdt.php?lingua=fra>

BIBLIOGRAPHIE

BEGIONI L., “Emprunter ou ne pas emprunter, telle est la question ? ”, in BEGIONI L., MAGNUS G. & GERLINI G. (eds), *L’Eurolinguistique : aspects lexicologiques et didactiques*, Cahiers de la Maison de la Recherche, « Ateliers » 42, Université Charles de Gaulle – Lille 3, 2011.

BEGIONI L., “Les emprunts à l’anglais dans la terminologie de la crise : comparaison entre la langue française et la langue italienne”, *Le Parole della Crisi. Etica della comunicazione, percorsi di riconoscimento, partecipazione politica*, a cura di ARIENZO A. & CASTAGNA M., Diogene Edizione, Napoli, 2013.

BEGIONI L. & GENCARAU S., “Les anglicismes en français, en italien et en roumain : des comportements linguistiques différents”, *Studia UBB Philologia*, LXV, 3, 2020.

BOMBI R., “Lingue in contatto: fortunati percorsi di anglicismi in italiano”, in CRESTI E. (red.) *Prospettive nello studio del lessico italiano: atti del IX Congresso SILFI*, Firenze, 14-17 giugno 2006. Firenze: Firenze University Press, 615-619, 2008.

COLETTI V., “L’italiano ridotto al silenzio”, *L’Accademia della Crusca*. <http://www.accademiadellacrusca.it/it/tema-del-mese/litaliano-ridottosilenzio> (lu 2016-04-21), 2016.

DARDANO, M., FREGUELLI G. & PERNA T., “L’italiano di fronte all’inglese alle soglie del terzo millennio” in VANVOLSEM S., VERMENDERE D., MUSARRA F. & VAN DEN

BOSSCHE B. (a cura di) *L'italiano oltre frontiera*, V convegno internazionale, Leuven, 22-25 aprile 1998. Volume 1. Firenze: Franco Cesati Editore, 31-56, 2000.

GIOVANARDI, C. & GUALDO, R., *Inglese - Italiano 1 a 1. Tradurre o non tradurre le parole inglesi?*, San Cesario di Lecce: Piero Manni s.r.l., 2003.

MOREAU-LASTÈRE B., *Le français avec juste ce qu'il faut d'anglais*, Paris, Glyphe & Biotem éditions, c2003.

PERGNIER M., *Les anglicismes. Danger ou enrichissement pour la langue française?*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.

Sitographie

www.larousse.fr

www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/economie_finances_2012.pdf

www.edigeo.it/Sitoteca/bdt.php?lingua=fra

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France>

<http://www.culture.fr/franceterme/>